car culture et législation, avec leurs actions réciproques, sont inséparables l'une de l'autre.

א

La femme fut la grande victime du satanisme. Une des causes principales fut l'antiféminisme de l'époque[1]. Fidèle reflet des mœurs, les lettres en témoignent[2].

L'inquiétude théologique à l'égard de la femme n'est certainement pas particulière à la fin du moyen âge. Mais ce courant séculaire, véritable substratum théologique, aide à comprendre le peu de cas que les autorités ecclésiastiques font du sexe féminin. A partir principalement de saint Augustin, en passant par Hugues de Saint-Victor, très écouté de tout le moyen âge, Pierre Lombard, dont les *Sentences* furent le manuel théologique de plusieurs siècles, saint Thomas, qui s'appropria sans amendement le postulat augustinien, et, enfin, tous ceux qui n'ouvrirent la *Somme* que

1. Bon exposé dans N. PAULUS, *op. cit.*, pp. 195-247. Plus spécialement pour l'Allemagne, cfr K. BUECHER, *Die Frauenfrage im Mittelalter*, 2e éd., Tubingue, 1910, avec de nombreux renvois aux sources. Dans son excellente Introduction aux œuvres de Rabelais, A. LEFRANC a résumé en quelques pages l'aspect de la question à l'époque rabelaisienne. Il y a lieu également de tenir compte des ouvrages de G. REYNIER, *Le roman sentimental avant l'Astrée*, Paris, 1908, et *La femme au XVIIe siècle, ses ennemis, ses défenseurs*, Paris, 1933. — Les romans arthuriens sont fréquemment réédités aux XVe et XVIe siècles. Ils ont alors suffisamment de lecteurs pour qu'il semble opportun de leur donner des suites et des contrefaçons. Pour satisfaire au goût de l'époque, on mit les chansons de geste en prose. Cfr E. BESCH, *Les adaptations en prose des chansons de geste aux XVe et XVIe siècles*, Revue du XVIe siècle, t. III, 1915, pp. 155-181. — A. TILLEY, *Les romans de chevalerie en prose*, dans la même revue, t. VI, 1919, pp. 45-63. — R. BOSSUAT, dans J. CALVET, *Histoire de la littérature française*, t. Ier (*Le Moyen Age*), pp. 298-301, Paris, 1931. — G. DOUTREPONT, *Les mises en proses de épopées et des romans chevaleresques du XIVe au XVIe siècle*, Bruxelles, 1939 (Académie royale de Belgique, classe des Lettres, coll. in-8°, t. XL).

2. Les servantes de prêtres ont très mauvaise réputation, elles sont l'objet de quolibets et de chansons scandaleuses, par exemple à Dinant (L. LAHAYE, *Cartul. de la commune de Dinant*, t. IV, p. 150, Namur, 1891) et à Liège (S. BORMANS, *Répertoire chronol. des conclusions capitul. de Saint-Lambert*, p. 205, Louvain, 1876). Dès la fin du XVe siècle on réglemente la prostitution dans ces régions. (Texte dans S. BORMANS, *Cartul. de la commune de Namur*, t. III, pp. 264, 265 et 265, note 4, Namur, 1876). Une ordonnance du Conseil provincial de Namur, en date du 17 mars 1490, contre les filles perdues fait mention des « meschisses de prestres » (S. BORMANS, *Cartal. de la commune de Namur*, t. III, p. 244). En 1516, il est reconnu que dans le diocèse de Liège la plupart des chanoines vivent maritalement (A. VAN HOVE, *Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck*, p. 17, note 3, Louvain, 1900). En 1526, c'est dans ce même diocèse un mandement épiscopal qui dénonce le concubinage ecclésiastique (L.-E. HALKIN, *Le cardinal de la Marcq*, p. 195, Liége et Paris, 1930). En 1556, un bref apostolique fulmine contre les mauvaises mœurs du clergé (S. BORMANS, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du Chapitre de Saint-Lambert à Liége*, p. 116, Louvain, 1876). Vains efforts, car les actes capitulaires de Saint-Aubain à Namur nous font savoir qu'en 1561 les chanoines continuent à entretenir des concubines à domicile (Archives de l'État à Namur, Actes capitul. de Saint-Aubain, rég. 7, f° 266v°). Quatre ans plus tard, un édit du Magistrat du 5 avril 1565 interdisait « à tous hommes mariés de conserver et de hanter... meschines et concubines de prebstres » (D. BROUWERS, *Cartul. de la commune de Namur*, t. IV, pp. 32-38). L'examen des Registres aux visites archidiaconales des XVe et XVIe siècles reposant aux Archives de l'Évêché à Liège serait particulièrement suggestif. Nous regrettons n'avoir pas été autorisé à les consulter à ce propos.